

# Conditions Générales de Vente

## 1) Dispositions générales :

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations entre la société Clôtures Michel WILLOQUAUX «CLONOR», Société Anonyme au capital de 1 000 000 euros, 7 route Nationale à Tressin (59152), RCS Roubaix-Tourcoing 314 515 198, et les clients souhaitant passer commande.

Toutes conditions contraires qui pourraient être stipulées par le client dans ses propres conditions générales d'achat, dans ses bons de commandes, dans sa correspondance sont annulées par les présentes et réputées non écrites à notre égard.

## 2) Devis - Prix :

Nos prix sont établis hors taxes. Toutes modifications de qualité ou de quantité par rapport à notre offre donneront lieu à une révision de nos prix. Nos devis s'entendent pour livraison effectuée en une seule fois. Chaque fractionnement donnera lieu à indemnité de prise en charge.

## 3) Commande :

Les commandes ne sont enregistrées que lorsqu'elles ont été confirmées par un écrit précis, détaillé et valorisé.

C'est la date de réception en nos services qui détermine le jour zéro, point de départ de la commande.

Notre société n'est liée par les commandes prises par ses représentants ou employés que sous réserve d'une confirmation écrite et signée.

Le bénéfice de la commande est personnel au client et ne peut en aucun cas être cédé à un tiers.

Les commandes qui nous sont transmises s'entendent toujours sous réserve de notre acceptation, notre refus devant être motivé dans les 30 jours de la réception de la commande.

Toute modification de commande demandée par le client et acceptée par la SA Clôtures Michel WILLOQUAUX «CLONOR», pourra faire l'objet d'une actualisation de prix et ne sera validée qu'après acceptation écrite des nouvelles conditions par le client.

## 4) Etudes – projets – plans :

Toutes études, projets, plans ou tout autre document joints à nos offres et envois restent la propriété de la SA Clôtures Michel WILLOQUAUX «CLONOR». Ils ne peuvent en aucun cas être communiqués à des tiers, utilisés ou exécutés sans notre autorisation écrite préalable.

## 5) Délais :

Les délais s'entendent à partir de la date de confirmation de commande et pour autant que tous renseignements et accords nécessaires pour l'exécution aient été donnés.

Les délais ne sont qu'indicatifs et ne constituent jamais un engagement ferme de traiter à date fixe, sauf dans le cas où les parties ont expressément convenu par écrit d'un délai de rigueur. Dans ce dernier cas, le client pourra un mois après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception demander la résolution de la commande pour non respect de délai. Dans tous les autres cas, les retards ne peuvent donner lieu, en aucune façon, à la résiliation unilatérale de la commande ou à une pénalité que si une telle clause a été formellement stipulée et acceptée par la SA Clôtures Michel WILLOQUAUX «CLONOR» à la commande.

Les cas de force majeure et autres frais apportant des troubles dans la production de notre usine ou de nos fournisseurs, tels que lock-out, incendies, explosions, accidents d'outillage, inondations, épidémies, pénurie de matières premières et fournitures, mobilisation ou guerre, dédagent la SA Clôtures Michel WILLOQUAUX «CLONOR» de l'observation des délais convenus.

## 6) Livraison :

La livraison est effectuée soit par la remise de la marchandise au client, soit par simple avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou transporteur dans les locaux ou entrepôts de la SA Clôtures Michel WILLOQUAUX «CLONOR».

Sauf stipulation écrite contraire, la livraison est réputée effectuée dans nos usines ou entrepôts. En conséquence, il incombe au client (sauf transport par nos soins ou livraison Franco), d'assurer les frais et risques du transport des biens.

De même, le chargement des produits est placé sous la responsabilité de celui qui fait circuler le véhicule.

En cas d'avaries, perte ou vol, toute contestation doit être consignée au transporteur et confirmée par lettre recommandée avec avis de réception dans les 48 heures. Toutes les justifications seront fournies par le client et la SA Clôtures Michel WILLOQUAUX «CLONOR» aura toutes facilités pour procéder à la constatation des avaries et pour y porter remède. Toute intervention du client ou d'un tiers diligente par ce dernier, rendra nulle et non avenue toute réclamation.

Le déchargement au lieu de livraison est assuré exclusivement sous la responsabilité et sous la garde du client.

Le client s'engage à réceptionner les produits au lieu convenu d'un commun accord et à la date indiquée par la SA Clôtures Michel WILLOQUAUX «CLONOR». En cas de carence de la part du client, la livraison avec tous ses effets sera réputée avoir eu lieu à cette date.

A défaut de prendre la marchandise, ou à défaut d'enlèvement après mise à disposition, la SA Clôtures Michel WILLOQUAUX «CLONOR» sera en droit de mettre la marchandise en entrepôts aux frais du client, ou à défaut de prononcer de plein droit et sans sommation la résolution de la vente, après expiration du terme prévu pour le retraitement.

Si le défaut d'enlèvement, ou le refus de prendre livraison intervient en cas de livraison échelonnée, la SA Clôtures Michel WILLOQUAUX «CLONOR» pourra prononcer la résolution du solde de la commande

## 7) Garanties :

Le client est tenu de suivre rigoureusement les prescriptions de conformité de mise en œuvre et d'entretien des éléments. Pour les modèles bénéficiant de garanties anticorrosion et/ou de bonne tenue, les conditions applicables sont fournies sur demande. Notre responsabilité ne peut être engagée au-delà de ces conditions.

La SA Clôtures Michel WILLOQUAUX «CLONOR» ne peut être déclarée responsable des conséquences indirectes de tous désordres notamment en cas d'implantation des matériaux défectueux par le client, ou de faute du transporteur.

Nous ne pouvons garantir que notre fabrication. En aucun cas notre responsabilité ne peut être engagée au-delà de celle de notre propre fournisseur pour ce qui concerne les produits ne provenant pas de nos fabrications.

## 8) Facturation :

La date d'émission de la facture constitue le point de départ de la date d'exigibilité en cas de paiement à terme.

La SA Clôtures Michel WILLOQUAUX «CLONOR» est en droit de facturer les marchandises et prestations dans la mesure des livraisons, même si les livraisons n'ont été effectuées que partiellement.

## 9) Paiement – modalités :

Nos factures sont payables, sans escompte, à l'échéance figurant au recto de ces dernières.

En cas de paiement différé ou à terme, constitue un paiement au sens du présent article, non pas la simple remise d'un effet de commerce ou d'un chèque impliquant une obligation de payer, mais leur règlement à l'échéance convenue.

Toute réduction du prix applicable sur le net à payer, entraîne une réduction proportionnelle de TVA mentionnée sur la facture. En conséquence, seule la taxe correspondant au prix effectivement payé par le client ouvre droit à déclaration. Par la présente mention, la SA Clôtures Michel WILLOQUAUX «CLONOR» se trouve dispensée d'adresser une note d'avoir au client.

## 10) Paiement – défaut :

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture, ne faisant l'objet d'aucun litige et n'ayant pas été sujet d'un accord préalable de notre part d'un report d'échéance, entraîne l'application d'intérêts de retard fixés à 2 fois le taux de l'intérêt légal majoré de 2 points.

Les retards acceptés par nous par écrit dans les paiements entraînent de plein droit une indemnité fixée à 1 fois et demi le taux de l'intérêt légal.

L'exigibilité des intérêts de retard est subordonnée à l'envoi préalable d'une mise en demeure en recommandée.

Le non paiement d'une échéance ou les retards de paiement acceptés ou non, entraîne pour la SA Clôtures Michel WILLOQUAUX «CLONOR» le droit de rétention sur les livraisons à venir, voire la suspension ou l'annulation pure et simple des ordres en cours sans préjudice de tout autre recours et d'exiger le paiement de toutes nos créances échues ou à échoir, de plein droit et sans mise en demeure préalable.

## 11) Clause pénale :

Toute facture demeurée impayée de plus de quinze jours, après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception ou exploit d'huissier, sera majorée de 20% avec un minimum de 460 euros à titre d'indemnité pénale et forfaitaire.

La présente clause ne déroge pas à l'obligation de payer les intérêts moratoires prévus ci-dessus, ainsi que les éventuels frais judiciaires.

## 12) Réserve de propriété :

En vertu des dispositions de la loi du 12.05.1980, les biens livrés demeurent la propriété de la SA Clôtures Michel WILLOQUAUX «CLONOR» jusqu'au paiement effectif et intégral du prix.

En cas de transformation ou d'intégration dans un ouvrage des équipements ou matériels vendus, notre droit de propriété sera prolongé sur le bien issu de la transformation ou de l'intégration.

De même, en cas de revente ou de transformation, le client s'engage à la première demande de la SA Clôtures Michel WILLOQUAUX «CLONOR» à céder tout ou partie des créances acquises sur le sous-acquéreur et ce à concurrence des sommes encore dues.

## 13) Divers :

Avant l'exécution d'une vente ou prestation de services, à défaut de garanties suffisantes par un assureur crédit, la SA Clôtures Michel WILLOQUAUX «CLONOR» se réserve le droit de réclamer à son client une caution bonne et solvable du prix de sa vente ou prestation, et en cas de refus, de résilier de plein droit le marché.

## 14) Clause attributive de juridiction :

Tout litige relatif à une vente ou prestation de services, même en cas de recours à garantie ou de pluralité de défendeurs serait, à défaut de règlement amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Roubaix-Tourcoing statuant en droit français.

Les produits et matériels présentés dans ce catalogue sont commercialisés en clôture complète (panneaux, poteaux, fixations).

Ils sont à tout moment susceptibles d'évolution ou de modification. Leurs représentations, descriptions et caractéristiques ne peuvent en aucun cas revêtir un aspect contractuel. Toute reproduction, même partielle de ce document est interdite, sauf autorisation de notre part.

©2009 Clonor - Tous droits réservés.